



# Bulletin Officiel

N°6226 Mardi 10 Novembre 2020

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)25<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	4-5
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	6-7

## AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
TUNISIE LEASING ET FACTORING - TLF 2020-SUBORDONNE -	8-13

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

- ARABIA SICAV
- SICAV ENTREPRISE
- SICAV BH CAPITALISATION

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", qu'à partir du **19 octobre 2020** la plateforme IDES est accessible aux différentes institutions financières.

Les interlocuteurs uniques de ces institutions ont été appelés, par la Direction Générale des Impôts à déposer les déclarations FATCA au titre de l'exercice 2019, au plus tard le **30 novembre 2020**.

Dans ce cadre, les institutions financières susvisées, sont invitées à :

- Vérifier la validité de leur certificat d'authentification électronique de type DIGIGO.
- Consulter la page FATCA du site de l'administration fiscale sur le lien suivant:  
<http://www.impots.finances.gov.tn/index.php/fr/services-en-ligne/fatca>.
- Consulter les recommandations FATCA Tunisie sur le lien suivant:  
[http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA\\_TUNISIE/Recommandations\\_FA\\_TCA.pdf](http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA_TUNISIE/Recommandations_FA_TCA.pdf).
- Respecter les obligations de dépôt de la déclaration FATCA 2019.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 octobre 2020.**

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS</u>				
SOCIÉTÉ.....				
Siège social : .....				
La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul>				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> </ul>				

2020 - AC - 053

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

---

2020 - AC - 026

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

---

\* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

---

2020 - AC - 003

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné  
« TLF 2020-Subordonné »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TLF 2019-Subordonné** » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,20% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans.

A cet effet, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt « **TLF 2019-Subordonné** » a été reportée pour l'année 2020, le Conseil d'Administration du **19/12/2019** a décidé de renommer ledit emprunt obligataire « **TLF 2020-Subordonné** » et de l'émettre dans les conditions d'émission qui ont été fixées par le Conseil d'Administration du **29/03/2019**.

La Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 10,25% brut l'an et/ou TMM+3,00% sur 5 ans.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » est d'un montant de **15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars**, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TLF 2020-Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.



### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **19/11/2020** et clôturées au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/02/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **19/11/2020** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «TLF 2020-Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées «TLF 2020-Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/01/2026**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 janvier** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital auront lieu le **29/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,25%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,140% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,140%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «TLF 2020-Subordonné» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,653 années**.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/10/2020 sous le n°20-005. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **25 août 2020**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F3 (tun)**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **26 octobre 2020**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui

désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TLF 2020-Subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

#### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné «**TLF 2020-Subordonné**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TLF 2020-subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 04/11/2020 sous le numéro 20-1045, du document de référence «TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020» enregistré par le CMF en date du 19/10/2020 sous le n°20-005 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2021.**

2020 - AS - 1248

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	197,473	197,501		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	134,743	134,764		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	113,149	113,164		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,436	120,452		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	118,027	118,043		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	115,508	115,528		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	113,693	113,706		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,462	46,468		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,888	32,894		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	111,383	111,104		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,399	17,402		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,370	125,382		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,175	1,175		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	117,571	117,585		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,479	11,480		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	165,231	165,256		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,504	11,505		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,829	1,831		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	62,966	62,973		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	130,746	130,732		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	103,682	103,743		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	104,910	104,928		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	132,212	132,212		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	509,670	509,670		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	126,210	126,712		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	164,722	165,130		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	92,855	92,625		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	122,876	122,903		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	156,241	156,254		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	139,790	140,164		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	93,652	93,667		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,149	21,123		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	89,570	124,267		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2123,491	2120,754		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	122,162	122,099		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	194,004	194,785		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	16,993	16,980		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,760	2,746		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,482	2,471		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	65,189	65,355		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,203	1,195		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,267	1,268		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,180	1,173		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,148	1,139		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	111,196	111,087		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	132,053	132,133		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1126,331	1120,068		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	12,927	12,931		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,586	9,577		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	82,628	82,910		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,598	108,614
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,332	100,345
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	106,949	106,965
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,145	104,161
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	106,228	106,250
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	108,892	108,910
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,484	105,499

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	102,615	102,629
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,708	102,714
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	106,307	106,322
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,488	108,505
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,230	105,246
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,350	104,360
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	104,287	104,301
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	103,961	103,971
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	103,574	103,592
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,316	106,329
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	103,742	103,756
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	102,973	102,984
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	106,587	106,601
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,649	102,660
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	107,221	107,235
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	105,003	105,026
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	106,591	106,614
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	110,510	110,697
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	61,969	61,851
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	90,276	90,422
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,193	18,191
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	271,567	273,273
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2175,854	2172,309
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	73,786	73,852
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,406	56,411
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	106,376	106,380
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,370	11,355
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,285	13,311
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,556	14,556
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,987	12,984
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,983	148,995
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,918	8,881
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	102,333	102,811
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	74,945	75,307
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	74,290	74,581
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,253	99,380
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	86,371	86,562
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,819	9,818
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	92,709	92,662
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	137,129	136,984
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	96,893	96,537
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	114,144	114,007
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	114,252	113,313
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	185,703	185,773
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	170,070	170,214
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,404	166,356
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,287	23,165
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	137,305	137,707
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	141,476	141,635
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5284,866	5290,670
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5324,182	5323,795
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	85,293	84,669
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4462,635	4462,869
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,922	9,922
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	162,390	162,610
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	124,944	124,267
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10273,179	10257,330

\* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\* FCP en liquidation anticipée

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188



32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **ARABIA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 5.636.299 DT et un résultat de la période de 315.134 DT.

### ***I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires***

#### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### ***Étendue de l'examen limité***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 30 Septembre 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 30 Septembre 2020, 19,99% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 0,01% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 octobre 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**FMBZ - KPMG TUNISIE**  
**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30/09/2020**  
(Exprimé en dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>30/09/2020</u></b>	<b><u>30/09/2019</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4 397 120</b>	<b>4 202 917</b>	<b>4 586 304</b>
a- Actions valeurs assimilées et droits rattachés	4 305 612	3 677 408	3 927 906
b- Obligations et valeurs assimilées	91 508	525 509	658 397
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>1 126 589</b>	<b>1 182 279</b>	<b>1 055 041</b>
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	1 126 589	1 182 279	1 055 041
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>112 590</b>	<b>42 068</b>	<b>207 594</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 636 299</b>	<b>5 427 264</b>	<b>5 848 939</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>15 824</b>	<b>9 566</b>	<b>11 412</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>53 805</b>	<b>43 563</b>	<b>62 657</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>69 629</b>	<b>53 129</b>	<b>74 068</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>5 534 658</b>	<b>5 245 513</b>	<b>5 646 394</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>32 012</b>	<b>128 622</b>	<b>128 477</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	68	68
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	32 004	128 554	128, 09
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 566 670</b>	<b>5 374 135</b>	<b>5 774 871</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>5 636 299</b>	<b>5 427 264</b>	<b>5 848 939</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 30/09/2020**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/07/2020</u> <u>Au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2020</u> <u>Au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>31/12/2019</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>50 776</b>	<b>76 078</b>	<b>51 931</b>	<b>168 207</b>	<b>179 170</b>
a- Dividendes	48 698	52 078	42 169	137 497	137 497
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 078	24 001	9 762	30 710	41 674
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>9 975</b>	<b>29 732</b>	<b>13 433</b>	<b>36 339</b>	<b>52 125</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>60 751</b>	<b>105 810</b>	<b>65 364</b>	<b>204 546</b>	<b>231 295</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>17 655</b>	<b>52 369</b>	<b>17 888</b>	<b>53 650</b>	<b>71 525</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>43 096</b>	<b>53 442</b>	<b>47 475</b>	<b>150 895</b>	<b>159 770</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	2 729	6 255	3 225	7 316	7 947
<b>CH 2- Autres charges</b>	9 218	27 693	9 395	29 720	39 284
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 607</b>	<b>32 004</b>	<b>41 305</b>	<b>128 491</b>	<b>128 433</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-	-	-	63	(24)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>36 607</b>	<b>32 004</b>	<b>41 305</b>	<b>128 554</b>	<b>128 409</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	-	-	-	(63)	24
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	320 624	(122 804)	(263 045)	(487 691)	(151 946)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	(39 109)	21 147	76 524	172 830	244 503
Frais de négociation de titres	(2 987)	(10 079)	(1 177)	(6 311)	(9 261)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>315 134</b>	<b>(79 732)</b>	<b>(146 393)</b>	<b>(192 681)</b>	<b>211 729</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 30/09/2020**

	<u>Du</u> <u>01/07/2020</u> <u>Au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2020</u> <u>Au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>31/12/2019</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u> <u>RESULTANT DES OPERATIONS</u> <u>D'EXPLOITATION</u></b>					
a- Résultat d 'Exploitation	36 607	32 004	41 305	128 491	128 433
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	320 624	(122 804)	(263 045)	(487 691)	(151 946)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(39 109)	21 147	76 524	172 830	244 503
d- Frais de négociation de titres	(2 987)	(10 079)	(1 177)	(6 311)	(9 261)
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	(128 469)	-	(75 313)	(75 313)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>					
a- <b>Souscriptions</b>					
- Capital	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
- Droits d' entrée	-	-	-	-	-
b- <b>Rachats</b>					
- Capital	-	-	-	(103 458)	(107 211)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	3 734	3 901
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	(1 338)	(1 425)
- Droit de sortie	-	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>315 134</b>	<b>(208 201)</b>	<b>(146 393)</b>	<b>(369 055)</b>	<b>31 681</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>					
a- en début de période	5 251 535	5 774 871	5 520 529	5 743 190	5 743 190
b- en fin de période	5 566 670	5 566 670	5 374 135	5 374 135	5 774 871
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>					
a- en début de période	91 895	91 895	91 957	93 666	93 666
b- en fin de période	91 895	91 895	91 957	91 957	91 895
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>60,576</b>	<b>60,576</b>	<b>58,442</b>	<b>58,442</b>	<b>62,842</b>
<b>AN6- <u>TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u></b>	<b>6,00%</b>	<b>(1,39%)</b>	<b>(2,65%)</b>	<b>(3,35%)</b>	<b>3,83%</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désignée dépositaire de la SICAV

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30-09-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30-09-2020 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30-09-2020

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 Septembre 2020 au coût amorti.

### 3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 4 397 120 DT, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% ACTIF	% Capital
<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :</b>		<b>4 849 998</b>	<b>4 305 612</b>	<b>76,39%</b>	
<b><u>Actions et droits rattachés :</u></b>		<b><u>4 601 312</u></b>	<b><u>4 027 732</u></b>	<b><u>71,46%</u></b>	
ADWYA	55 000	187 356	214 115	3,80%	0,26%
ATL	134 616	274 118	221 174	3,92%	0,41%
BIAT	1 176	124 939	110 756	1,97%	0,01%
CEREALIS	21 122	87 311	160 738	2,85%	0,43%
CIMENT DE BIZERTE	257 196	967 881	308 378	5,47%	0,58%
EUROCYCLE	10 750	188 268	262 440	4,66%	0,12%
LANDOR	35 642	307 528	241 795	4,29%	0,32%
MONOPRIX	42 867	514 313	271 777	4,82%	0,21%
PGH	15 358	192 798	159 646	2,83%	0,01%
SAH	40 000	431 504	507 960	9,01%	0,06%
SANIMED	10 155	19 461	16 451	0,29%	0,08%
SOMOCER	39 093	35 165	39 640	0,70%	0,10%
MEUBLE INTERIEUR	17 585	69 272	52 773	0,94%	0,32%
MEUBLE INTERIEUR DA 2020	17 585	13 854	10 727	0,19%	0,32%
SFBT	16 716	224 936	314 762	5,58%	0,01%
SOTEMAIL	153 405	359 639	487 828	8,66%	0,46%
SOTUVER	29 560	216 623	245 880	4,36%	0,11%
STPAP	11 000	53 730	52 679	0,93%	0,04%
TELNET HOLDING	12 807	108 324	108 386	1,92%	0,11%
TPR	16 450	56 138	59 138	1,05%	0,03%
UIB	791	15 610	13 052	0,23%	0,00%
UNIMED	16 150	152 545	167 637	2,97%	0,05%
<b><u>Titre OPCVM</u></b>		<b><u>248 686</u></b>	<b><u>277 880</u></b>	<b><u>4,93%</u></b>	
FCP MOUASSASSET	247	248 686	277 880	4,93%	0,62%
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES:</b>		<b>90 000</b>	<b>91 508</b>	<b>1,62%</b>	
ATL 2015/2 C	500	30 000	31 113	0,55%	0,07%
UIB 2011	6 000	60 000	60 395	1,07%	1,20%
<b>TOTAL</b>		<b>4 939 998</b>	<b>4 397 120</b>	<b>78,01%</b>	

**AC2- Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2020 à 1 126 589 DT contre 1 055 041 DT au 31-12-2019, et se détaille ainsi :

	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
Disponibilités	1 126 589	1 182 279	1 055 041
<b>TOTAL</b>	<b>1 126 589</b>	<b>1 182 279</b>	<b>1 055 041</b>

**AC3- Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
Vente Actions	112 590	42 068	207 113
Retenue à la source/ Achat obligation	-	-	481
Créance CDS Billets de trésorerie	144 167	172 500	170 000
Provision /créance CDS	(144 167)	(172 500)	(170 000)
<b>TOTAL</b>	<b>112 590</b>	<b>42 068</b>	<b>207 594</b>

**PA1- Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
Rémunération à payer au gestionnaire	5 421	5 115	5 461
Rémunération à payer au dépositaire	10 403	4 451	5 950
<b>TOTAL</b>	<b>15 824</b>	<b>9 566</b>	<b>11 412</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 53 805 DT au 30-09-2020 contre 62 657 DT au 31-12-2019 et se détaille ainsi :

	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
Achat Actions	10 920	-	14 753
Frais transactions	2 758	3 142	-
Redevance CMF	456	430	459
Honoraires Commissaires aux comptes	8 488	10 647	14 235
Frais publications	607	388	600
Jetons de présence	13 101	11 259	15 000
Retenue à la source	1 749	1 842	1 807
TCL	34	163	111
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
<b>TOTAL</b>	<b>53 805</b>	<b>43 563</b>	<b>62 657</b>

**CP1- Le capital**

Les mouvements sur le capital au cours du 3 ième trimestre de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 30/06/2020</u></b>	
Montant	5 256 130
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

<b><u>Autres effets / capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(39 109)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	320 624
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(2 987)
Droit d'entrée	-

<b><u>Capital au 30/09/2020</u></b>	
Montant	5 534 658
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

**CP2- Sommes distribuables**

	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	32 004	128 554	128 409
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	68	68
<b>Sommes distribuables</b>	<b>32 012</b>	<b>128 622</b>	<b>128 477</b>

<b>PR1-</b>	<b>Revenus du portefeuille-titres</b>
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2020 au 30-09-2020, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 76 078 DT contre 168 207 DT du 01-01-2019 au 30-09-2019,

	<b>Du 01/07/2020 Au 30/09/2020</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 30/09/2020</b>	<b>Du 01/07/2019 Au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
Revenus des Actions	48 698	52 078	42 169	137 497	137 497
Revenus des obligations	2 078	24 001	9 762	30 710	41 674
<b>TOTAL</b>	<b>50 776</b>	<b>76 078</b>	<b>51 931</b>	<b>168 207</b>	<b>179 170</b>

<b>PR2-</b>	<b>Revenus des placements monétaires</b>
-------------	--

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 29 732 DT du 01-01-2020 au 30-09-2020 et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/07/2020 Au 30/09/2020</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 30/09/2020</b>	<b>Du 01/07/2019 Au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
Intérêts sur comptes de dépôts	9 975	29 732	13 433	36 339	52 125
<b>TOTAL</b>	<b>9 975</b>	<b>29 732</b>	<b>13 433</b>	<b>36 339</b>	<b>52 125</b>

<b>PR3-</b>	<b>AUTRES PRODUITS</b>
-------------	------------------------

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-09-2020 à 144 167 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts ont été perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 3 ième trimestre de l'exercice 2020, ARABIA SICAV a perçu 2 729 DT d'intérêts.

<b>CH1-</b>	<b>Charges de gestion des Placements</b>	<b>Du 01/07/2020 Au 30/09/2020</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 30/09/2020</b>	<b>Du 01/07/2019 Au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
<b>Rémunération du gestionnaire</b>						
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.						
	La rémunération de l'AFC	16 160	47 916	16 388	49 199	65 574
<b>Rémunération du dépositaire</b>						
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.						
	La rémunération de l'ATB	1 495	4 453	1 500	4 451	5 950
	<b>TOTAL</b>	<b>17 655</b>	<b>52 369</b>	<b>17 888</b>	<b>53 650</b>	<b>71 525</b>

**CH2- AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2020	Du 01/01/2020	Du 01/07/2019	Du 01/01/2019	Du 01/01/2019
	Au 30/09/2020	Au 30/09/2020	Au 30/09/2019	Au 30/09/2019	Au 31/12/2019
Redevance CMF	1 358	4 026	1 377	4 134	5 510
Commissaire aux comptes	3 588	10 686	3 588	12 162	15 750
Publicité et publication	327	1 007	302	895	1 507
Services bancaires	8	29	7	30	43
Timbre fiscal	5	11	3	10	13
Jetons de présence	3 771	11 226	3 780	11 259	15 000
TCL	162	498	338	1 031	1 261
Autres impôts	-	210	-	200	200
<b>TOTAL</b>	<b>9 218</b>	<b>27 693</b>	<b>9 395</b>	<b>29 720</b>	<b>39 284</b>

5- AUTRES INFORMATIONS	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
<b>Données par actions</b>			
Revenus des placements	1,151	2,224	2,517
Charges de gestion des placements	0,570	0,583	0,778
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,582</b>	<b>1,641</b>	<b>1,739</b>
Autres charges	0,301	0,323	0,427
Autres produits	0,068	0,080	0,086
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,348</b>	<b>1,397</b>	<b>1,397</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	0,000
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>0,348</b>	<b>1,398</b>	<b>1,397</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	(0,001)	0,000
Frais de négociation de titres	(0,110)	(0,069)	(0,101)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(1,336)	(5,303)	(1,653)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,230	1,879	2,661
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(0,868)</b>	<b>(2,095)</b>	<b>2,305</b>
<b>Nombre d'Actions</b>	<b>91 895</b>	<b>91 957</b>	<b>91 895</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>60,576</b>	<b>58,442</b>	<b>62,842</b>

## **SICAV ENTREPRISE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2020 faisant ressortir un total de 20 634 157 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 264 595 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 20 568 439 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Opinion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ La note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que la société a fait objet d'une taxation d'office relative à une pénalité fiscale due au défaut de déclarations des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Cette charge a été comptabilisée par le biais d'abonnement quotidien selon l'échéancier de remboursement s'étalant du 4 décembre 2019 au 28 février 2020.

Le résultat au 31 décembre 2019 inclut seulement la quote-part relative à la première échéance et celui cumulé du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020 inclut la quote-part relative aux deuxièmes et troisièmes échéances.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 octobre 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**



**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b><u>Portfeuille-titres</u></b>				
Obligations et valeurs assimilées		12 815 450	14 731 480	14 193 946
Titres OPCVM		-	-	-
	<b>3.1</b>	<b>12 815 450</b>	<b>14 731 480</b>	<b>14 193 946</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>				
Placements monétaires	<b>3.2</b>	4 018 999	1 873 299	1 410 380
Disponibilités	<b>3.3</b>	3 799 708	3 608 221	2 982 226
		<b>7 818 707</b>	<b>5 481 520</b>	<b>4 392 606</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 634 157</b>	<b>20 213 000</b>	<b>18 586 552</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	63 359	55 513	49 697
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	2 359	2 443	2 329
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>65 718</b>	<b>57 956</b>	<b>52 026</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	19 964 711	19 556 921	17 807 698
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>603 728</b>	<b>598 123</b>	<b>726 828</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		82	94	86
Sommes distribuables de l'exercice en cours		603 646	598 029	726 742
<b>ACTIF NET</b>		<b>20 568 439</b>	<b>20 155 044</b>	<b>18 534 526</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>20 634 157</b>	<b>20 213 000</b>	<b>18 586 552</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>193 191</b>	<b>579 596</b>	<b>196 167</b>	<b>656 065</b>	<b>837 339</b>
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	193 191	579 596	196 167	656 065	837 339
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.2	<b>121 976</b>	<b>238 073</b>	<b>95 275</b>	<b>178 099</b>	<b>257 202</b>
<i>Total des revenus des placements</i>		<b>315 167</b>	<b>817 669</b>	<b>291 442</b>	<b>834 164</b>	<b>1 094 541</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<63 373>	<160 161>	<55 523>	<164 751>	<214 461>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>251 794</b>	<b>657 508</b>	<b>235 919</b>	<b>669 413</b>	<b>880 080</b>
Autres charges	4.4	<7 412>	<35 981>	<6 545>	<19 270>	<34 343>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>244 382</b>	<b>621 527</b>	<b>229 374</b>	<b>650 143</b>	<b>845 737</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<65 659>	<17 881>	<45 477>	<52 114>	<118 995>
<b><i>Sommes distribuables de la période</i></b>		<b>178 723</b>	<b>603 646</b>	<b>183 897</b>	<b>598 029</b>	<b>726 742</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		65 659	17 881	45 477	52 114	118 995
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		11 722	41 829	16 390	43 971	61 033
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		8 491	12 391	20	3 152	2 031
<b>Résultat net de la période</b>		<b>264 595</b>	<b>675 747</b>	<b>245 784</b>	<b>697 266</b>	<b>908 801</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2020**  
(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>264 595</u></b>	<b><u>675 747</u></b>	<b><u>245 784</u></b>	<b><u>697 266</u></b>	<b><u>908 801</u></b>
Résultat d'exploitation	244 382	621 527	229 374	650 143	845 737
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11 722	41 829	16 390	43 971	61 033
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 491	12 391	20	3 152	2 031
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b>&lt;726 748&gt;</b>		<b>&lt;789 536&gt;</b>	<b>&lt;789 536&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;1 147 209&gt;</b>	<b><u>2 084 914</u></b>	<b>&lt;1 306 140&gt;</b>	<b>&lt;996 460&gt;</b>	<b>&lt;2 828 513&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>22 104 762</b>	<b>38 089 001</b>	<b>10 179 035</b>	<b>43 523 488</b>	<b>51 381 056</b>
Capital	21 515 804	36 829 940	9 915 465	41 758 387	49 306 323
Régularisation des sommes non distribuables	48 425	73 841	17 758	45 350	66 656
Régularisation des sommes distribuables	540 533	1 185 220	245 812	1 719 751	2 008 077
<b>Rachats</b>	<b>&lt;23 251 971&gt;</b>	<b>&lt;36 004 087&gt;</b>	<b>&lt;11 485 175&gt;</b>	<b>&lt;44 519 948&gt;</b>	<b>&lt;54 209 569&gt;</b>
Capital	<22 591 706>	<34 725 885>	<11 172 890>	<42 698 743>	<52 006 892>
Régularisation des sommes non distribuables	<54 066>	<75 103>	<20 991>	<49 316>	<75 573>
Régularisation des sommes distribuables	<606 199>	<1 203 099>	<291 294>	<1 771 889>	<2 172 104>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>&lt;882 614&gt;</b>	<b>2 033 913</b>	<b>&lt;1 060 356&gt;</b>	<b>&lt;1 088 730&gt;</b>	<b>&lt;2 709 248&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>					
En début de la période	21 451 053	18 534 526	21 215 400	21 243 774	21 243 774
En fin de la période	20 568 439	20 568 439	20 155 044	20 155 044	18 534 526
<b><u>Nombre d'actions</u></b>					
En début de la période	204 375	173 409	202 884	199 787	199 787
En fin de la période	193 898	193 898	190 602	190 602	173 409
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>106,079</b>	<b>106,079</b>	<b>105,744</b>	<b>105,744</b>	<b>106,883</b>
<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b>4,25%</b>	<b>4,23%</b>	<b>4,46%</b>	<b>4,23%</b>	<b>4,24%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

### **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

### **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

## **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Opérations de pensions livrées**

#### **▪ Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

## **2.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.7 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.8 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Obligations de sociétés</b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	120 000	122 449	0,59%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 015 260	1 033 495	5,01%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	304 200	311 607	1,51%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	66 600	66 946	0,32%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	40 000	40 027	0,19%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	20 000	20 038	0,10%
ATB 2007/1 D	2 000	96 000	98 389	0,48%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	592 200	605 484	2,93%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	400 000	414 590	2,01%
BH 2009	5 000	192 000	198 117	0,96%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	180 000	185 695	0,90%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	665 755	679 701	3,29%
BTE 2010 B	3 500	175 000	175 314	0,85%
BTK 2009 CAT.D	1 500	75 000	77 091	0,37%
EMPRUNT NAT 2014 CAT B	10	177	187	0,00%
STB 2008/2	3 000	93 750	96 760	0,47%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	400 000	407 932	1,98%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	82 860	86 258	0,42%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	180 000	185 279	0,90%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	233 375	249 294	1,21%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	400 000	409 495	1,98%
UIB 2009/1 TR B	5 000	133 150	134 372	0,65%



UIB 2009/1 TR C	15 000	675 000	681 579	3,30%
UIB 2011/1 TR B	4 000	220 000	221 095	1,07%
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>6 360 327</b>	<b>6 501 194</b>	<b>31,51%</b>
<b>Bons du trésor assimilables</b>				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	950	900 125	966 539	4,68%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 210 089	5,86%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 541 767	7,47%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 266 227	6,14%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	340	330 820	343 220	1,66%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	986 414	4,78%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>		<b>5 936 186</b>	<b>6 314 256</b>	<b>30,60%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>12 296 513</b>	<b>12 815 450</b>	<b>62,11%</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b>Certificats de dépôts</b>				
ATB au 3 Décembre 2020/350J/12,10%	500 000	457 897	492 422	2,39%
<b>Total émetteur ATB</b>	<b>500 000</b>	<b>457 897</b>	<b>492 422</b>	<b>2,39%</b>
AMEN BANK au 14 Décembre 2020/360J/12%	500 000	457 143	491 190	2,38%
AMEN BANK au 5 Octobre 2020/10J/6,80%	1 000 000	998 492	999 397	4,84%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 455 635</b>	<b>1 490 587</b>	<b>7,22%</b>
BH BANK au 23 Février 2021/360J/12,5%	500 000	456 665	482 546	2,34%
<b>Total émetteur BH BANK</b>	<b>500 000</b>	<b>456 665</b>	<b>482 546</b>	<b>2,34%</b>
<b>Total Certificats de dépôts</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 370 197</b>	<b>2 465 555</b>	<b>11,95%</b>
<b>Billets de trésorerie</b>				
ENDA au 8 Décembre 2020/180J/10%	1 000 000	961 301	985 620	4,78%
<b>Total émetteur ENDA</b>	<b>1 000 000</b>	<b>961 301</b>	<b>985 620</b>	<b>4,78%</b>
<b>Total billets de trésorerie</b>	<b>1 000 000</b>	<b>961 301</b>	<b>985 620</b>	<b>4,78%</b>

**BTCT**

BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021, 7,2%	150 000	139 821	143 172	0,69%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021, 7,15%	150 000	139 887	141 999	0,69%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, 7,15%	300 000	279 050	282 653	1,37%
<b>Total BTCT</b>	<b>600 000</b>	<b>558 758</b>	<b>567 824</b>	<b>2,75%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>	<b>4 100 000</b>	<b>3 890 256</b>	<b>4 018 999</b>	<b>19,48%</b>

**3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	3 743 478	3 366 918	2 191 059
Amen Bank Med V	23 967	139 538	135 759
Liquidation émissions/rachats	11 137	84 586	642 942
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	26 408	21 474	15 583
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<5 282>	<4 295>	<3 117>
	<b>3 799 708</b>	<b>3 608 221</b>	<b>2 982 226</b>

**3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Frais de gestion à payer	63 359	55 513	49 697
	<b>63 359</b>	<b>55 513</b>	<b>49 697</b>

### 3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Redevances CMF à Payer	1 944	1 811	1 618
TCL à payer	265	482	218
Contribution sociale de solidarité à payer	150	150	200
Autres frais à payer			293
	<u>2 359</u>	<u>2 443</u>	<u>2 329</u>

### 3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Montant	<b>17 807 698</b>
Nombre de titres	173 409
Nombre d'actionnaires	190

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	36 829 940
Nombre de titres	358 645
Nombre d'actionnaires entrants	13

#### **Rachats effectués**

Montant	<34 725 885>
Nombre de titres	338 156
Nombre d'actionnaires sortants	14

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	41 829
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	12 391
Régularisations des sommes non distribuables	<1 262>

### Capital au 30 septembre 2020

Montant	19 964 711
Nombre de titres	193 898
Nombre d'actionnaires	189

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 septembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	621 527	650 143	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation	<17 881>	<52 114>	<118 995>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	82	94	86
	<u>603 728</u>	<u>598 123</u>	<u>726 828</u>

## 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/07/2020 au 30/09/2020</u>	<u>Période du 01/01/2020 au 30/09/2020</u>	<u>Période du 01/07/2019 au 30/09/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 30/09/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations	100 510	328 915	128 537	394 693	524 591
Intérêts sur BTA	92 681	250 681	67 630	261 372	312 748
	<u>193 191</u>	<u>579 596</u>	<u>196 167</u>	<u>656 065</u>	<u>837 339</u>

#### 4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2020</u> <u>au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	63 423	148 431	69 028	102 013	165 815
Intérêts sur dépôt à vue	21 056	45 764	17 253	52 230	64 696
Intérêts sur billets de trésorerie	19 455	24 319	8 994	23 856	26 691
Revenus de prises en pension	10 492	10 492	-	-	-
Intérêts sur BTCT	7 550	9 067	-	-	-
	<b>121 976</b>	<b>238 073</b>	<b>95 275</b>	<b>178 099</b>	<b>257 202</b>

#### 4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2020</u> <u>au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	63 373	160 161	55 523	164 751	214 461
	<b>63 373</b>	<b>160 161</b>	<b>55 523</b>	<b>164 751</b>	<b>214 461</b>

#### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2020</u> <u>au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/09/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>
Taxation	-	17 292	-	-	9 000
Redevance CMF	6 337	16 016	5 552	16 475	21 446
TCL	800	2 063	729	2 098	2749
Autres Retenues	225	460	114	347	748
Contribution sociale de solidarité	50	150	150	350	400
	<u>7 412</u>	<u>35 981</u>	<u>6 545</u>	<u>19 270</u>	<u>34 343</u>

#### **5 – FAITS MARQUANTS :**

En date de 19 avril 2019, SICAV ENTREPRISE SA a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement et justification fiscales. Le 14 octobre 2019, la société a reçu la notification du résultat de vérification fiscale en retenant une pénalité due au défaut de déclaration des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Suite à cette taxation, il a été convenu de liquider cette pénalité selon l'échéancier de remboursement suivant :

- Le 31 Décembre 2019 : 9 000 DT;
- Le 31 Janvier 2020 : 9 000 DT;
- Le 28 Février 2020 : 8 292 DT.

Au 30 septembre 2020, le résultat de la société inclut la charge relative à l'échéancier du 31 janvier et du 28 février soit 17 292 dinars par le biais de l'abonnement quotidien. Cette charge a été liquidée à la recette des finances le 31 janvier et le 28 février 2020.

#### **6 – REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

# SICAV BH CAPITALISATION

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

## AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Février 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **8 724 968**, un actif net de D : **8 472 110** et un bénéfice de la période de D : **81 736**.

### **Responsabilité de la Direction**

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 30 Septembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 4-2 des états financiers « Revenus des placements monétaires » qui prévoit que La SICAV « BH CAPITALISATION » a procédé à la comptabilisation des revenus des dépôts à terme, souscrits auprès des banques, pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2020, en appliquant un taux de retenue à la source de 20% et sans prendre en considération les nouvelles dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 (publié au JORT du 10 juin 2020), instaurant une retenue à la source définitive et libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers sur les dépôts à terme dont le niveau de rémunération est supérieur au «TMM-1%» au 1er janvier de l'année de placement, et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire des revenus des capitaux mobiliers. De ce fait, une régularisation de l'insuffisance de retenue à la source sur les intérêts courus des deux comptes à terme souscrits en date du 24/07/2020 et 04/05/2020 et échéant respectivement le 03/08/2020 et le 04/05/2021, a été opérée en date du 17 Juillet 2020.

D'autre part, les souscriptions aux Certificats de dépôts émis à partir du 10 Juin 2020 ont été effectuées avec des taux de placements inférieurs ou égaux à « TMM-1 » au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.ne nécessitant ainsi aucune régularisation.

Notre Opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Vérifications spécifiques**

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 43,49% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.  
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 55,81% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de la période 26,76% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 octobre 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Tarak ZAHAF**



**BILAN**  
**au 30 Septembre 2020**  
 (unité : TND)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Notes</b>	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>3 794 091</b>	<b>3 518 720</b>	<b>3 077 215</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		417 838	227 912	231 343
b- Obligations et valeurs assimilées		3 376 253	3 290 808	2 845 872
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 869 044</b>	<b>1 156 673</b>	<b>1 651 946</b>
a- Placements monétaires	<b>3 - 2</b>	4 826 083	-	-
b- Disponibilités		42 961	1 156 673	1 651 946
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 3</b>	<b>61 833</b>	<b>1 744</b>	<b>2 308</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 724 968</b>	<b>4 677 137</b>	<b>4 731 469</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 4</b>	10 988	13 914	8 168
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 5</b>	241 870	241 109	244 797
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>252 858</b>	<b>255 023</b>	<b>252 965</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 6</b>	<b>8 104 310</b>	<b>4 286 851</b>	<b>4 280 902</b>
<b>CP- 2 Sommes capitalisables</b>	<b>3 - 7</b>	<b>367 800</b>	<b>135 263</b>	<b>197 602</b>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		-	-	-
b- Sommes capitalisables de la période		367 800	135 263	197 602
<b>ACTIF NET</b>		<b>8 472 110</b>	<b>4 422 114</b>	<b>4 478 504</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>8 724 968</b>	<b>4 677 137</b>	<b>4 731 469</b>

(\*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01 janvier au 30 Septembre 2020**  
**(Unité en TND)**

Notes	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	31/12/2019	
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>4-1</b>	<b>54 767</b>	<b>170 070</b>	<b>56 265</b>	<b>147 903</b>	<b>202 693</b>
a- Dividendes		-	23 985	-	11 586	11 586
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		54 767	146 085	56 265	136 317	191 107
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-2</b>	<b>37 833</b>	<b>100 872</b>	<b>14 137</b>	<b>25 690</b>	<b>49 883</b>
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>92 600</b>	<b>270 942</b>	<b>70 402</b>	<b>173 593</b>	<b>252 576</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-3</b>	<b>10 988</b>	<b>27 236</b>	<b>7 730</b>	<b>22 375</b>	<b>30 544</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>81 612</b>	<b>243 706</b>	<b>62 672</b>	<b>151 218</b>	<b>222 032</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-4</b>	<b>6 444</b>	<b>17 790</b>	<b>5 423</b>	<b>15 886</b>	<b>21 523</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>75 168</b>	<b>225 916</b>	<b>57 249</b>	<b>135 332</b>	<b>200 509</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		140 363	141 884	-	(69)	(2 907)
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>215 531</b>	<b>367 800</b>	<b>57 249</b>	<b>135 263</b>	<b>197 602</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		(140 363)	(141 884)	-	69	2 907
* Variation des +/- values potentielles sur titres		6 353	(17 365)	16 534	203 739	207 017
* +/- values réalisées sur cession des titres		215	(1 139)	-	(224 593)	(224 593)
* Frais de négociation des titres		-	-	-	(795)	(3 060)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>81 736</b>	<b>207 412</b>	<b>73 783</b>	<b>113 683</b>	<b>179 873</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 Janvier au 30 Septembre 2020**  
**(Unité en TND)**

	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	31/12/2019
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>81 736</b>	<b>207 412</b>	<b>73 783</b>	<b>113 683</b>	<b>179 873</b>
a- Résultat d'exploitation	75 168	225 916	57 249	135 332	200 509
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	6 353	(17 365)	16 534	203 739	207 017
c- +/- values réalisées sur cession de titres	215	(1 139)	-	(224 593)	(224 593)
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	(795)	(3 060)
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	-	-	-
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>					
<b>a- Souscriptions</b>	<b>3 587 850</b>	<b>3 856 489</b>	-	<b>576</b>	<b>200 606</b>
* Capital	11 022 600	11 866 700	-	1 900	647 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(7 575 199)	(8 154 265)	-	(1 333)	(453 079)
* Régularisation des sommes capitalisables	140 449	144 054	-	9	6 285
<b>b- Rachats</b>	<b>2 275</b>	<b>70 295</b>	-	<b>15 330</b>	<b>225 159</b>
* Capital	7 000	218 000	-	50 800	719 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(4 811)	(149 875)	-	(35 548)	(503 233)
* Régularisation des sommes capitalisables	86	2 170	-	78	9 192
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3 667 311</b>	<b>3 993 606</b>	<b>73 783</b>	<b>98 929</b>	<b>155 320</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>					
a- En début de période	4 804 799	4 478 504	4 348 330	4 323 184	4 323 184
b- En fin de période	8 472 110	8 472 110	4 422 114	4 422 114	4 478 504
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a- En début de période	148 869	142 538	142 767	143 256	143 256
b- En fin de période	259 025	259 025	142 767	142 767	142 538
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>32,708</b>	<b>32,708</b>	<b>30,974</b>	<b>30,974</b>	<b>31,420</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,34%</b>	<b>5,48%</b>	<b>6,72%</b>	<b>3,53%</b>	<b>4,12%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

### **PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION**

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Octobre 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la Banque de l'Habitat sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

#### **1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

#### **2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire , et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires , ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent , au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement , à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

## 2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

## 2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3-Note sur le bilan :

### 3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 30.09.2020	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>Obligations et valeurs assimilées :</b>		<b>3 269 173</b>	<b>3 376 253</b>	<b>38,70%</b>	<b>39,85%</b>	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	4 000	400 000	409 740	4,70%	4,84%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	133 170	133 194	1,53%	1,57%	
ATB SUB 2017	2 500	250 000	260 306	2,98%	3,07%	
ATL SUB 2017	3 000	300 000	318 183	3,65%	3,76%	BB
BH 2009	5 000	192 003	198 120	2,27%	2,34%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	90 000	93 026	1,07%	1,10%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2,1%	550	44 000	45 810	0,53%	0,54%	

BNA SUB 2017-1	1 000	80 000	81 695	0,94%	0,96%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	240 000	249 902	2,86%	2,95%	
CIL 2017-1	2 000	80 000	81 279	0,93%	0,96%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	2 000	200 000	205 431	2,35%	2,42%	BBB-
HL 2017-3	3 000	300 000	313 470	3,59%	3,70%	BB
HL2020-2	2 000	200 000	200 651	2,30%	2,37%	BB-
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	4 000	400 000	415 465	4,76%	4,90%	
TL 2017-1	3 000	240 000	244 759	2,81%	2,89%	BBB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	120 000	125 222	1,44%	1,48%	
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>416 996</b>	<b>417 838</b>	<b>4,79%</b>	<b>4,93%</b>	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	4 057	416 996	417 838	4,79%	4,93%	
<b>Total Général</b>		<b>3 686 169</b>	<b>3 794 091</b>	<b>43,49%</b>	<b>44,78%</b>	

### 3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **4 826 083** dinars au 30-09-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2020	% Actif	Emetteur
CD220920/021020CUN(6,81%,10J)	499 245	499 924	5,73%	BH BANK
CD230920/031020CUN(6,81%,10J)	499 245	499 850	5,73%	BH BANK
CD280920/081020CUN(6,81%,10J)	499 245	499 471	5,72%	BH BANK
CD290920/191020CUN(6,81%,20J)	498 492	498 643	5,72%	BH BANK
CD280920/271120BHL(10,5%,60J)	493 120	493 464	5,66%	BHL
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 491 352</b>	<b>28,55%</b>	
CAT030920/301220ENNASR(6,81%,118J)	600 000	602 508	6,91%	BH BANK
CAT090920/221220CUN(6,81%,104J)	180 000	180 591	2,07%	BH BANK
CAT090920/231220LAOUINA(6,81%,105J)	405 000	406 330	4,66%	BH BANK
CT040520/040521CUN(7,80%,365J)	20 000	20 417	0,23%	BH BANK
CT150920/241220ENNASR(6,81%,100J)	209 000	209 499	2,40%	BH BANK
CT180920/241220CHARGUIA(6,81%,97J)	386 000	386 749	4,43%	BH BANK
CT180920/241220ENNASR(6,81%,97J)	209 000	209 405	2,40%	BH BANK
CT250920/241220LAOUINA(6,81%,90J)	200 000	200 179	2,29%	BH BANK
CT280920/281220MEDENINE(6,8%,91J)	119 000	119 053	1,36%	BH BANK
<b>Compte à terme</b>	<b>2 328 000</b>	<b>2 334 731</b>	<b>26,76%</b>	
<b>Total</b>	<b>4 828 000</b>	<b>4 826 083</b>	<b>55,31%</b>	

### 3-3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **61 833** dinars au 30-09-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Annuité "Amen Bank 2009" échue à encaisser	44 280	-	-
Solde des souscriptions/Rachats	17 005	-	-
Autres créances	548	1 744	2 308
<b>Total</b>	<b>61 833</b>	<b>1 744</b>	<b>2 308</b>

### 3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **10 988** dinars au 30-09-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	7 116	4 970	5 251
Rémunération du distributeur à payer	1 549	3 083	1 167
Rémunération du dépositaire à payer	2 323	5 861	1 750
<b>Total</b>	<b>10 988</b>	<b>13 914</b>	<b>8 168</b>

### 3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2020 à **241 870** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Jetons de présence	4 455	4 147	5 355
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	614	387	419
Etat retenues à la source	26	53	26
Honoraires CAC à payer	11 328	11 496	13 980
Rémunération du Directeur Général	200	187	176
TCL à payer	468	60	62
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
<b>Total</b>	<b>241 870</b>	<b>241 109</b>	<b>244 797</b>

### 3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2020 au 30-09-2020 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31-12-2019</b>	
Montant	4 280 902
Nombre de titres	142 538
Nombre d'actionnaires	157
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant (en nominal)	11 866 700
Nombre de titres émis	118 667
Nombre d'actionnaire entrant	17
<b>Rachats effectués</b>	
Montant (en nominal)	(218 000)
Nombre de titres rachetés	(2 180)
Nombre d'actionnaire sortant	(1)

<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(17 365)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres	(1 139)
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	197 602
Régularisation du résultat incorporé à la VL	11 353
Régularisation des sommes non capitalisable	(8 015 743)
<b>Capital au 30-09-2020</b>	
Montant	8 104 310
Nombre de titres	259 025
Nombre d'actionnaires	173

(\*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

### 3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 30-09-2020 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	200 509	(2 907)	11 353	208 955
Exercice en cours	225 916	-	141 884	367 800

(\*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

### 4 - Note sur l'état de résultat :

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 au 30 Septembre 2020 la somme de 54 767 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du				Exercice 2019
	01/07/2020 au 30/09/2020	01/01/2020 au 30/09/2020	01/07/2019 au 30/09/2019	01/01/2019 au 30/09/2019	
Dividendes	-	23 985	-	11 586	11 586
Revenus des obligations & valeurs assimilées	54 767	146 085	56 265	136 317	191 107
<b>Total</b>	<b>54 767</b>	<b>170 070</b>	<b>56 265</b>	<b>147 903</b>	<b>202 693</b>



#### 4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 au 30 Septembre 2020 la somme de 37 833 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				Exercice 2019
	01/07/2020 au 30/09/2020	01/01/2020 au 30/09/2020	01/07/2019 au 30/09/2019	01/01/2019 au 30/09/2019	
Revenus de certificats de dépôt (Potentiel)	- 1 549	2 005	-	-	-
Revenus des placements à terme (Echus)	32 629	77 682	14 137	16 315	31 523
Intérêts sur comptes de dépôt (Potentiel)	6 731	6 731	-	-	-
Intérêts sur comptes de dépôt (*)	22	14 454	-	9 375	18 360
<b>Total</b>	<b>37 833</b>	<b>100 872</b>	<b>14 137</b>	<b>25 690</b>	<b>49 883</b>

(\*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

#### 4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 au 30 Septembre 2020 à 10 988 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				Exercice 2019
	01/07/2020 au 30/09/2020	01/01/2020 au 30/09/2020	01/07/2019 au 30/09/2019	01/01/2019 au 30/09/2019	
Rémunération du gestionnaire (a)	7 116	17 561	4 970	14 622	19 873
Rémunération du dépositaire (b)	2 323	5 805	1 656	4 670	6 421
Rémunération du distributeur (c)	1 549	3 870	1 104	3 083	4 250
<b>Total</b>	<b>10 988</b>	<b>27 236</b>	<b>7 730</b>	<b>22 375</b>	<b>30 544</b>

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.

(b) Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an.

(c) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 au 30 Septembre 2020 à 6 444 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				Exercice 2019
	01/07/2020 au 30/09/2020	01/01/2020 au 30/09/2020	01/07/2019 au 30/09/2019	01/01/2019 au 30/09/2019	
Redevances CMF	1 549	3 870	1 104	3 249	4 416
Honoraires commissaires aux comptes	2 484	7 398	2 485	7 371	9 855
Jetons de présence	1 209	3 600	1 209	3 587	4 796
Rémunération du Directeur Général (*)	542	1 613	541	1 594	2 112
TCL	610	1 058	84	84	343
Autres charges	50	51	-	1	1
Contribution sociale de solidarité	-	200	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 444</b>	<b>17 790</b>	<b>5 423</b>	<b>15 886</b>	<b>21 523</b>

(\*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

#### 5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit :  $10\,988 / 6\,178\,619 = 0,18\%$
- Autres charges / actif net moyen soit :  $6\,444 / 6\,178\,619 = 0,10\%$

#### 6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.
- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
  - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
  - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.